

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE  
ET D'ASSISTANCE A L'UTILISATION DU PROGICIEL ACTIMUSEO**

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de renouveler le contrat pour la licence, l'assistance et la maintenance du progiciel ActiMuseo,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Le contrat pour l'utilisation, l'assistance téléphonique, la télémaintenance et la mise à jour du progiciel ActiMuseo est renouvelé avec la société A&A Partners à WASQUEHAL (59290), 10 allée du Château Blanc, SIRET n°488 454 299 00063.

**Article 2 :**

Le contrat prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une période initiale d'un an se renouvelant par tacite reconduction, la durée totale du contrat ne pouvant dépasser 4 ans. Il peut être dénoncé à chaque échéance avec un préavis de 2 mois.

**Article 3 :**

Le coût annuel de la prestation est de 913 €/HT, soit 1.095 €/TTC, comprenant la maintenance ActiMuseo monoposte et les mises à jour FileMaker. Ce montant est révisable annuellement à la date anniversaire du contrat, selon la variation de l'indice SYNTEC.

**Article 4 :**

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 16 janvier 2025.

Par délégation du Conseil municipal,  
Virginie DOUAT  
Maire de Crépy-en-Valois



**PUBLICATION**

Date de mise en ligne sur le  
site Internet de la Commune :

16 JAN. 2025

Accusé de réception en préfecture  
060-216001750-20250116-DEC2025-08-DE  
Date de télétransmission : 16/01/2025  
Date de réception préfecture : 16/01/2025